



Comité économique et social européen
European Economic and Social Committee

Le Greffier/Rechtspfleger pour l'Europe : une réforme structurelle indispensable à la consolidation de l'espace européen de justice

L'Union européenne des Greffiers/Rechtspfleger (EUR) vous invite à assister à la rencontre qu'elle organise :

Le 15 mars 2018 à 14h00

au Comité économique et social européen – rue Belliard 99, 1040 Bruxelles – Salle JDE 63

Améliorer la coopération judiciaire

Une convergence des statuts des Greffiers/Rechtspfleger en Europe permettra de renforcer l'efficacité des instruments de coopération et l'interopérabilité des systèmes judiciaires nationaux.

Renforcer la croissance économique

Le Greffier/Rechtspfleger pour l'Europe contribue à la stabilisation et à la consolidation des systèmes judiciaires et améliore donc le fonctionnement unifié du marché intérieur.

Rapprocher la justice du citoyen

Le Greffier/Rechtspfleger pour l'Europe assure le lien entre le citoyen et le droit en intervenant dans des procédures de proximité sans représentation obligatoire. Il consolide l'espace judiciaire dans lequel le citoyen se déplace et renforce ainsi sa confiance

Pourquoi un Greffier/Rechtspfleger pour l'Europe ?

Dans les tribunaux d'Europe il y a une place, aux côtés des juges et des procureurs, pour un organe juridictionnel rendant **des décisions en toute indépendance** dans des domaines qui ne nécessitent pas l'intervention d'un juge ou d'un procureur.



Inspiré par le modèle allemand et autrichien, le Greffier/Rechtspfleger pour l'Europe, est un organe judiciaire indépendant, **ancré dans l'ordre constitutionnel** et remplissant les fonctions qui lui sont attribuées par la loi.

Hautement qualifié et spécialisé, il a vocation à prendre de manière indépendante des décisions dans de nombreux domaines : matière gracieuse, injonctions de payer, exécution forcée... Son profil unique fait de lui l'administrateur des tribunaux par excellence. Il se pose donc en véritable garant de la **stabilité économique et sociale** au sein des démocraties européennes.

A ce jour, **près de la moitié des Etats** membres de l'Union européenne ont choisi de mettre en place ce système (Allemagne, Autriche, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Hongrie, Irlande, Pologne, République tchèque, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie - source : CEPEJ, 2016). Nous devons à nos concitoyens de poursuivre ce développement.

Qui sommes-nous ?

L'EUR est une association créée en 1967 ayant son siège à Strasbourg. Elle regroupe les organisations professionnelles et syndicales de Greffiers, Rechtspfleger et professions similaires issues de quinze pays européens : Allemagne, Autriche, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie et Suède. Elle compte également des membres associés en Asie et en Afrique.

L'EUR participe à la création, au développement et à l'harmonisation des lois sur le plan européen et international. Elle a statut participatif auprès du Conseil de l'Europe et est régulièrement associée aux travaux de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ) dont elle est observatrice depuis l'origine. L'EUR assure également la représentation et la sauvegarde des intérêts professionnels, moraux, matériels des membres de l'EUR sur les plans européen et international.



Pour promouvoir la collaboration judiciaire en Europe et améliorer l'efficacité et la proximité des tribunaux avec les citoyens, l'EUR a publié en 2016 un Livre blanc pour un Rechtspfleger/Greffier pour l'Europe que vous trouverez sur notre site internet www.eu-rechtspfleger.eu. Cet ouvrage est un outil qui permettra la mise en place de propositions concrètes pour participer à l'amélioration de l'efficacité des tribunaux sur le territoire européen.

